

Portant liste nominative des candidats admissibles

**A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2024**

Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2011-561 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 10 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 2024-105 du 06 février 2024, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

VU l'arrêté n° 2024-645 du 17 septembre 2024, portant liste nominative des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

VU l'arrêté n° 2024-646 du 17 septembre 2024, portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

Vu l'arrêté n° 2024-647 du 17 septembre 2024, portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

Vu les délibérations du jury, réuni le 05 novembre 2024,

ARRETE :

Article 1 :

Le nombre de candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024, organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, est arrêté à 19 candidats.

La liste nominative des candidats admissibles est jointe en annexe.

Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 05 novembre 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241106-1-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-11-2024

Publication le : 06-11-2024

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN



LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE PROMOTION INTERNE Session 2024

NOM	Prénom	Identifiant
BOUDEAU	Samuel	231920
CHARRON	David	232081
COLOMBEL	Valérie	230703
CROCHET	Valérie	232005
DAGORN	Marie Laure	232552
DERRE	Magali	227153
DUCHESNE	Servane	230753
GODEFROY	Arnaud	227147
GODET	Pierre	227023
HENNEQUIN	Amandine	228468
JACQUOT	Myriam	227173
LE BELLIER	Nicolas	231846
LE BRAS	Christophe	228299
LE GOUIC	Laëtitia	232182
LE MOUROUX	Mickaël	227143
LEAUTE	Mathieu	227044
LEDEME	Etienne	232122
MERDY	Annaïk	227091
RIGAUDEAU	Lucie	227134

Soit 19 candidats admissibles.